



COMITE SYNDICAL Du 31 janvier 2025 A 09H30

Salle du Conseil – Mas du Pont de Rousty

Procès-verbal des débats

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 15 janvier 2025 s'est réuni à Arles le 31 janvier 2025 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 18 membres sur 23, soit 66 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Martine AMSELEM, Mandy GRAILLON, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Jérôme BERNARD, Aline CIANFARANI, Pierre RAVIOL, Patrick DE CAROLIS, Martial ALVAREZ, Bernard ARSAC, Daniel CARLOTTI

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM, Jean-Paul GAY représenté par Jérôme BERNARD

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Cyril JUGLARET, René RAIMONDI, Ludovic PERNEY, Emmanuel LESCOT, François JOURDAN

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques NOU, Bertrand MAZEL, Jacques MAILHAN, Didier HONORE, Gaël HEMERY, Sébastien ABONNEAU,

Assistaient à la séance : François LETOURNEUX, Jean JALBERT, François FOUCHIER, Béatrice ORELLE, Céline HAYOT, Sandrine ANDREANI, Sandrine KIRAMARIOS, Christophe FONTFREYDE, Nathalie ALONSO, Estelle ROUQUETTE, Magali GORCE, Muriel CERVILLA, Laëtitia POULET, Magali BLANC, Elodie EQUEL, Emilie IPSILANTI

Sommaire :

- I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue
- II. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2024
- III. Projets de délibérations à l'ordre du jour
- IV. Informations

I. Accueil par la Présidente du Parc naturel régional de Camargue

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT, Présidente du Parc naturel régional de Camargue, constate que le quorum est atteint. Elle ouvre la séance à 09h42, à laquelle sont présents ou représentés 18 membres.

La Présidente annonce que le nouveau site internet du Parc est en ligne et présente ses meilleurs vœux à l'assemblée pour cette nouvelle année. La Présidente revient sur le lancement de la réflexion concernant la Charte avec les acteurs et les habitants du territoire. En 2025 les échanges concernant ce projet de territoire vont se concrétiser.

A leur demande, Messieurs François FOUCHIER pour le Conservatoire du Littoral et Jean JALBERT pour la Tour du Valat ont été invités à ce Comité syndical. Ils ont souhaité être présents afin de pouvoir s'exprimer sur le sujet de la gestion des Etangs et Marais des Salins de Camargue, sujet inscrit à l'ordre du jour. Il est important de pouvoir discuter de ce sujet avec le Conservatoire du Littoral qui est le propriétaire, la Tour du Valat qui est cogestionnaire et la Société Nationale de Protection de la Nature autre cogestionnaire représentée par Gaël HEMERY.

II. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 18 décembre 2024 (Annexe-I)

Il convient d'approuver le procès-verbal des débats du Comité syndical du 18 décembre qui a été joint en annexe du dossier de séance.

Une modification du PV a été effectuée à la demande de Monsieur BRIAND.

La Présidente demande s'il y a des observations ou des modifications.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. Projets de délibérations à l'ordre du jour

Délibérations

1. Adoption du programme d'actions 2025

La première délibération concerne l'adoption du programme d'actions de 2025.

La Présidente remercie le directeur et ses équipes dont le travail permet de voter ce programme dès le mois de janvier.

Le Directeur indique et présente les modifications qui ont été apportées sur le document depuis son envoi en annexe du dossier de séance.

Le rapport d'activité 2024, dans sa forme administrative, a également été joint en annexe pour information car il a servi à établir le programme d'actions pour 2025. En revanche, il ne sera soumis au vote des élus que lors du prochain Comité syndical, au mois d'avril dans sa forme grand public. Il est cependant possible d'en faire un premier compte-rendu rapide ce jour.

Le programme de travail 2024 comportait 74 actions. Environ la moitié des actions ont été remplies dans leur totalité, 35% ont été partiellement atteintes ou sont en cours, 15% n'ont pas été atteintes. Ce qui fait un taux d'environ 85% de réussite.

Les actions qui n'ont pas pu être atteintes concernent essentiellement deux sujets.

D'une part, le tourisme car le Parc n'a pas eu de chargé mission tourisme contrairement à ce qui avait été anticipé pendant l'année 2024. Même si la Cheffe de service Eau, Biodiversité et Développement rural et la Chargée de communication ont été mobilisées sur ce sujet, certaines actions n'ont pas pu être mises en œuvre.

D'autre part, les actions qui nécessitaient des investissements. En effet, la situation budgétaire a été redressée mais cela n'implique pas un redressement de trésorerie immédiat. En début d'année, le Parc avait une capacité d'autofinancement négative, certaines actions n'ont donc pas pu être menées en 2024.

L'équipe s'est mobilisée, malgré les difficultés et réorganisations. Le Directeur tient à saluer les agents pour le travail réalisé. C'est un plaisir d'avoir des agents motivés par leurs sujets.

Concernant le programme d'actions 2025, les deux axes principaux proposés sont : la lutte contre la salinisation du Delta et la révision de la Charte. Les moyens dégagés l'année dernière ont été mobilisés en faveur de ces deux axes.

Les bureaux ont été réorganisés pour créer le pôle Observatoire en faveur de la lutte contre la salinisation du Delta.

Deux chargés de mission « Révision de la Charte » sont recrutés à partir du 1^{er} février pour une période d'un an. Ils vont s'occuper des problématiques orphelines. Un premier chargé de mission s'occupera des problématiques liées au climat, à l'énergie, aux déchets et aux grands projets. Un second sera en charge des problématiques liées au foncier, à l'agricole et à l'élevage.

Madame AILLET souhaite que le sujet de la rénovation de la Maison de Ginès reste dans le programme 2025, de la même façon qu'il était inscrit dans celui de 2024.

Madame ROUQUETTE explique que des demandes de financements ont été faites pour ouvrir à nouveau ce lieu au public. Le Parc vient d'ailleurs de recevoir l'attribution d'une subvention par l'Etat.

Le Directeur informe avoir reçu ces informations après que le programme de travail ait été envoyé. Il est ainsi proposé de reprendre le paragraphe du programme d'actions 2024 pour l'insérer dans celui de 2025.

Monsieur NOU souhaite connaître le montant estimé travaux.

Madame ROUQUETTE lui répond que la somme totale est proche du million d'euros pour des travaux de mise hors d'eau et hors d'air. Il conviendra également de prévoir des aménagements intérieurs selon les activités qui y seront mises en place. Il faudra donc rechercher des subventions et cofinancements.

Il n'y a pas d'autre prise de paroles sur ce sujet.

Suite au travail en commissions, un certain nombre de propositions ont été retenues. Des modifications ont donc été apportées au document envoyé. Le Directeur les présente.

Madame AILLET souhaite ajouter au point 4.6 « l'analyse de la gestion mérirerait également de se faire en regard des orientations de la gestion du système Vaccarès et du plan d'action partenarial « L'avenir de la Camargue avec le sel » ».

Au titre du 5.3 il a été décidé d'ajouter, lors d'une commission, « de tradition ».

Il a été proposé en réunion agricole d'ajouter une action qui s'intitule « décliner le label Camargue : aire agricole de résidence climatique » car le centre français du riz a monté une demande de labellisation auprès de l'Etat pour que la Camargue soit déclarée « aire agricole de résidence climatique ».

Monsieur ABONNEAU explique que le Centre français du riz a été sollicité par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) afin de déposer un dossier pour cette labellisation. Cette dernière apporte la possibilité de se positionner sur des aides de l'Appel à Manifestations d'Intérêts (AMI) de la DRAAF. Dans le courrier reçu de la DRAAF, il est indiqué qu'il faut que le PNRC joue un rôle central dans ce dispositif. Le territoire labellisé dépasse un peu les Bouches-du-Rhône puisqu'il comprend également le Gard, la riziculture étant à cheval sur deux départements et deux régions.

La Présidente le félicite d'avoir répondu à cet AMI, car il s'agit d'une vraie opportunité pour notre territoire avec une agriculture qui lui permette d'être plus résilient. Ce sujet commun pourra être abordé en conférence des maires de la Réserve de Biosphère.

Le Directeur fait part d'une autre modification au point 9.3. Il a été ajouté « en 2025, par voie de convention, la Fondation et le Parc s'entendront sur les modalités de gestion et de valorisation des collections publiques dont ils sont les propriétaires. Conformément à l'avis rendu par l'Etat sur le projet scientifique et culturel, il s'agira de renforcer les moyens humains et financiers dévolus aux missions assurées par le Parc, gestionnaire du musée ».

La Présidente salue le travail de renaissance de la Fondation et les partenariats qui vont pouvoir en résulter. Elle en profite pour remercier les commissions qui ont travaillé sur ces sujets et ont pu échanger. La Présidente constate que le petit parlement de Camargue a repris vie et elle remercie, à ce titre, les présidents de commissions de leur présence.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du Budget Primitif 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a eu lieu lors du Comité syndical du 18 décembre. Ce jour, il est proposé de voter le budget primitif. Ce dernier n'intègre pas les résultats de l'année 2024 étant donné que le Compte Financier Unique sera soumis au vote du prochain Comité syndical.

La Présidente présente quelques éléments du budget primitif.
Toutes sections confondues nous sommes à 4 416 403 €.

Dans ce budget, il y a la reconduction des contributions statutaires qui sont fixées par les statuts. Néanmoins, un certain nombre de financements se font sous forme de subventions, notamment pour le service « Gestion Directe des Espaces Naturels » alors même qu'il y a des fonctionnaires dans cette équipe. Il est ainsi prévu au budget la reconduction à l'identique des financements du Département à hauteur de 286 567€ et de la Ville d'Arles à hauteur de 98 455€. La Présidente rappelle qu'il s'agit des anciennes contributions statutaires du Domaine de la Palissade. A priori le Département envisage de diminuer cette subvention.

Le Directeur demande aux élues du Département, si le Parc sera informé du montant de la subvention accordée avant le vote du budget supplémentaire prévu au mois d'avril.

Madame GRAILLON lui répond par l'affirmative. A ce jour, il y a une enveloppe globale qui doit être répartie selon les différentes structures.

Actuellement, le Parc bénéficie toujours de 6 contrats aidés dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences ». Pour rappel, le Parc ne bénéficiait plus de ce type d'emplois car ils n'aboutissaient pas sur des embauches. Cependant, en 2023 une personne a été recrutée au Musée suite à un contrat aidé ce qui a permis de pouvoir bénéficier à nouveau de ce dispositif.

Madame ROUQUETTE tient à alerter sur la suite de ces contrats aidés. Après échange avec une personne de France Travail, il semblerait qu'il n'y ait plus de financements pour ces contrats en 2025 et que les contrats arrivant à terme ne soient plus reconduits. Pour rappel, il y a deux contrats de ce type à la Palissade, deux au Musée et deux agents d'entretien qui interviennent sur les sites du Mas et du Musée.

Le Directeur explique que cette recette était prévue au Budget Primitif (BP) mais que le Parc n'en bénéficiera certainement pas. Il est possible d'estimer que nous devrons enlever 30 000 euros voir plus de recettes de l'Etat au Budget supplémentaire (BS) , plus la somme qui ne sera pas versée par le Département, plus la dotation DREAL dont le montant en 2024 était de 178 000 euros et qui est en suspens, le budget de l'Etat n'étant pas voté.

Madame ROUQUETTE explique qu'au Domaine de la Palissade, l'accueil est en grande partie assurée par des personnes en contrats aidés et qu'au Musée l'absence de ces contrats entraîne la fermeture des week-ends hors vacances scolaires.

Monsieur RAVIOL demande s'il ne vaut pas mieux fermer le musée la semaine, les gens venant peut-être plus particulièrement le week-end.

Madame ROUQUETTE précise qu'actuellement les quatre agents effectuent entre 18 à 20 week-ends chacun dans l'année et qu'il n'est pas possible d'imposer aux agents de travailler plus de 20 week-ends par an. Cette année le Musée va fermer une vingtaine de week-ends au total et une quinzaine à la Palissade.

La Présidente indique que cette problématique n'est pas nouvelle et que le Parc essaie déjà de faire au mieux pour répondre à la demande la plus importante, à savoir les week-ends pendant les vacances scolaires.

Le Directeur précise qu'il n'y a qu'un agent titulaire qui travaille à 70% à la Palissade, c'est pourquoi il est prévu au budget de recruter un saisonnier pour une période de 6 mois. Il a d'ailleurs été transmis, à ceux qui finançaient le Syndicat Mixte de la Palissade (Arles et le Département), des projets de convention avec deux annexes financières.

La comptabilité analytique mise en place au 1^{er} janvier 2024 a été clôturée mi-janvier et sera de nature à éclairer la compréhension du Comité syndical quant à la répartition financière. Elle sera disponible en avril. Il est possible de la partager avant, tout en prenant en compte que des changements peuvent encore être apportés.

Pour Madame BALGUERIE-RAULET cette comptabilité analytique manque énormément car ils ont des grosses masses. Il est difficile de se faire une idée. En matière d'ouverture au public dans un cadre contraint financièrement, cette comptabilité permettra de réfléchir à la réorganisation de ce site. Il s'agira d'affiner les moyens pour avoir une offre du Parc qui soit cohérente avec les besoins et la demande des touristes et des arlésiens.

Pour Monsieur DE CAROLIS, la finalité est de sensibiliser le grand public à l'environnement, à la biodiversité et la faune présente sur le territoire. Aussi faudra-t-il peut-être réfléchir aux horaires de travail et à l'amplitude horaire. Lorsque l'on dirige un Musée, ce dernier n'est pas fermé le week-end.

Madame ROUQUETTE lui répond que leur travail de sensibilisation se fait principalement envers les scolaires et donc en semaine. Cette année, le Musée reçoit 25 classes de plus que l'année dernière. Lorsqu'un groupe viendra le week-end, un seul agent sera présent. Le musée sera donc privatisé. Le Musée au lieu d'ouvrir 344 jours comme en 2024, il sera ouvert 320 jours ce qui va engendrer une perte de 12 000 euros et environ 5 000 personnes. Les agents du Musée et de la Palissade font leur maximum.

La Présidente indique qu'il s'agit d'un vrai sujet qui doit faire l'objet d'échanges. Le Parc n'a pas les moyens financiers d'embaucher. Il faut réfléchir ensemble pour revoir l'ouverture et peut-être plus la qualifier. Toute cette réflexion doit se faire avec les maires, pour leurs écoles et les offices de tourisme afin d'agir en cohérence. Il s'agit de faire au mieux avec les contraintes mouvantes qui sont les nôtres.

BALGUERIE-RAULET informe que dans le cadre des réunions qui se sont tenues pour la révision de la Charte, l'accueil et l'information du public au niveau du tourisme et de la fréquentation ont été abordés.

Madame AMSELEM demande si le Musée est ouvert tous les jours.

Madame ROUQUETTE lui répond que le musée est ouvert tous les jours de la semaine. Auparavant, il était fermé le lundi et le vendredi mais cela faisait perdre de l'argent.

Madame GRAILLON évoque un potentiel problème de répartition de temps de travail sur la semaine. Il conviendrait peut-être de réformer le rythme de travail. Dans un musée, les agents travaillent le week-end. Il faudrait peut-être, du 1^{er} mai au 1^{er} octobre, fermer le lundi et mardi et ouvrir les week-ends.

Madame ROUQUETTE répond que 2 jours pour accueillir les scolaires ce n'est pas suffisant.

Pour la Présidente il est aussi important de recevoir les scolaires car sinon cela ne sera pas cohérent avec le projet actuel.

Madame AILLET complète ce qui a été dit précédemment. Un musée a été ouvert aux Saintes-Maries-de-la-Mer avec 5 personnels. Il est ouvert le week-end et fermé le lundi et le mardi.

Le Parc a appris que les contrats PEC ne pourraient pas être reconduits, il s'agit de 2 personnes à mi-temps. Le Parc va faire l'effort de réfléchir à plusieurs stratégies d'ouverture avec les mairies et les offices de tourisme.

La Présidente reprend la présentation du débat d'orientation budgétaire. Elle indique que la mise en place d'une comptabilité analytique par service, répond aux recommandations de la chambre régionale des comptes.

En termes de dépenses, un élément peut attirer l'attention concernant le personnel. Il s'agit des écogardes où le montant de la dépense est de 0€. En effet, les quatre écogardes saisonniers recrutés au service de la GDEN étaient financés par une enveloppe régionale attribuée à chaque parc naturel régional au titre de l'éducation à l'environnement. Etant données les restrictions budgétaires, cette enveloppe régionale a été supprimée. Il en résulte deux hypothèses. La première consistant à ne pas recruter d'écogardes cette année, la seconde à en recruter seulement deux. Il est difficile de s'avancer sur cette seconde hypothèse dans le contexte actuel. Dans les autres parcs naturels régionaux, les écogardes sont financés à partir de recettes propres. Si les élus souhaitent conserver cette mission, il s'agira d'un choix à faire ensemble.

Il s'agit donc d'un budget contraint dans un contexte d'incertitude pour le moins inédit.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Convention pluriannuelle avec l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE) (Annexe-V)

La Présidente du Parc naturel régional de Camargue quitte la salle lors de cette délibération car elle est également Présidente de l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement.

Madame AMSELEM préside ce point à l'ordre du jour.

Le Directeur explique qu'il est proposé de renouer le dialogue avec le niveau régional. Il s'agit pour le Parc de retrouver sa place dans ce réseau.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Demandes de subvention pour la réalisation du programme culturel et pédagogique du Musée de la Camargue et du Schéma d'Interprétation et de Valorisation des Patrimoines de la Camargue (Annexe-VI)

Madame ROUQUETTE présente le plan de financement. Il s'agit des demandes qui vont être faites, notamment pour le fonctionnement du musée qui, en tant que Musée de France, doit respecter certains critères. Il s'agit d'un programme prévisionnel.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Constitution d'une provision pour risque de contentieux (Annexe-VII)

Ce sujet est purement comptable. Il s'agit d'émettre un mandat d'un montant de 17 770 euros au compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » en vertu du principe de prudence et de l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette somme correspond au remboursement des paiements effectués par le SMG-PNRC au Parc naturel régional des Alpilles dans le cadre de la convention pour l'animation du Document d'Objectif des sites Natura 2000 3 marais pour la période 2018 – 2022.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Approbation du rapport d'activité 2024 du Musée de la Camargue (Annexe-VIII)

LE SMG-PNRC est garant de la mission culture et patrimoine. Il s'agit donc d'approuver le rapport d'activité 2024 relatif à la Programmation Culturelle du Musée de la Camargue.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Convention Interparc Tourisme 2024-2025 (Annexe-IX)

Les parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont réunis en association et travaillent en Interparc sur certaines thématiques notamment celle du tourisme durable et ce depuis 2008 avec le soutien de la Région Sud. Il s'agit donc d'approuver la convention « Destination Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur : des laboratoires de la transition qui essaient les bonnes pratiques au niveau régional ».

Cette mission va être réactivée en 2025.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Mise à disposition des collections du Musée de la Camargue et prise en charge des frais de gestion liés (Annexes-X-XI-XII)

La Fondation du Parc naturel régional de Camargue est propriétaire du Musée de la Camargue. Il s'agissait de conclure une convention avec la Fondation du Parc de Camargue relative aux modalités techniques et financières de mise à disposition des collections muséographiques, propriétés de la Fondation.

La Fondation ayant retardé son conseil d'administration à la fin du mois de février, il convient de supprimer ce point de l'ordre du jour.

La délibération est reportée.

9. Subvention au Comité des Œuvres Sociales du Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional de Camargue

Il s'agit d'attribuer une subvention au COS au titre de l'année 2025. Le COS a pour objet la mise en œuvre de prestations de nature à favoriser les activités sociales, culturelles et de loisirs pour les personnels du Syndicat et leurs familles, ainsi que la cohésion d'équipe.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Agrément d'un nouveau membre au Conseil Consultatif (Annexe-XIII)

Il s'agit d'agrérer l'admission au conseil consultation d'un nouvel acteur du territoire : l'association Camargue Wind Club, situé aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Directeur indique que les membres du conseil consultatif vont être sollicités. En effet, il va y avoir un appel à volontariat pour créer le groupe de travail Mer et Littoral dont le fonctionnement sera similaire à celui d'une commission. Pour être membre du groupe de travail, il faut être membre du conseil consultatif. Le Directeur invite donc les membres du comité syndical à faire part de cette possibilité aux associations qui pourraient être intéressées par ce sujet.

11. Renouvellement de la gestion des EMSC

Ce point concerne la gestion des Etangs et Marais Salins de Camargue (EMSC) dont le Parc naturel régional de Camargue est cogestionnaire avec la Tour du Valat et la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN).

Le Directeur explique que la convention arrive à échéance dans un an, c'est pourquoi il est important d'en discuter dès aujourd'hui. La réflexion menée sur ce sujet devra s'appuyer sur la comptabilité analytique. Selon les premières projections, il est possible en 2025 de continuer à fonctionner comme aujourd'hui, ce qui signifie consommer environ 100 000 euros des contributions statutaires soit l'équivalent du financement de 2 postes.

Madame GRAILLON demande confirmation que cette gestion, en plus subventions qui sont fléchées sur la GDEN, coûte 100 000 euros.

Le Directeur lui répond par l'affirmative, hors cout des fonctions supports.

Le deuxième élément à prendre en considération est la difficulté de fonctionner en mode dégradé : il n'y aura pas d'écogardes et l'agence de l'eau a informé le Parc par un courrier reçu récemment qu'elle ne financerait plus la gestion hydraulique sur les sites naturels. De plus, le Parc n'est pas vraiment en mesure d'atteindre le plan de gestion adopté par le Comité syndical fin 2023, sous réserve des moyens disponibles. Enfin, un élément extrêmement important est que le Parc n'a pas de stratégie d'investissement opérationnel sur ce site. Par exemple, pour le financement d'une nouvelle voiture il n'a pas été possible de recourir à des financements issus de prêts bancaires. Il en est de même avec le financement de l'entretien des routes alors que leur état dégradé engendre une mauvaise image du Parc. Concernant les EMSC, l'une des problématiques consiste à s'entendre dire que la gestion n'est pas bonne, uniquement à cause de l'état des routes.

La Présidente laisse la parole à Monsieur FOUCHIER.

Monsieur FOUCHIER remercie la Présidente pour cette invitation. Il tient à rappeler l'historique de cette gestion des EMSC. Ce qui a prévalu, c'est l'idée d'un partenariat avec l'ambition collective de se dire qu'il y a un bien commun, propriété publique, et de savoir comment relever le défi du fonctionnement et de l'investissement. Il est très surpris de ce qu'il vient d'entendre car en 15 ans de partenariat, de la programmation d'investissement a été faite y compris pour les pistes. Ainsi, concernant les Marais du Vigueirat ce sont 11 km qui ont été restaurés pour un coût de 300 000 euros. Il faut aller chercher les financements, sur ce seul site 13.6 millions d'euros ont été investis.

Concernant le plan de gestion des EMSC, il revient sur la logique de partenariat qui est celle d'un soutien mutuel. Ces dix dernières années, le Parc a connu des défaillances de gouvernance, de gestion. Il faut adapter l'ambition qui correspond au plan de gestion. Il note la présence, à tous leurs ateliers au cours de ces 2 ans et demi, d'élus de la ville d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer qui étaient présents à tous les points de validation. Il rappelle que c'est le plan de gestion qui a couté le plus cher au Conservatoire du Littoral en 50 ans. Depuis les 10 dernières années, il y a des années où les financements apportés pour la gestion du site des EMSC et des sites, les recettes ont été supérieures aux dépenses car il y a eu des défaillances.

La notion de solidarité, dans la gestion, demande d'objectiver les choses et c'est ce qui a été fait entre 2012 et 2014. Une étude a été conduite à l'échelle de tous les sites du CDL en Camargue en deux temps. Il y a eu un diagnostic puis des propositions de scénarios et ce sont les élus de ce Comité Syndical et les maires respectifs qui ont retenu le scénario dans lequel ils se trouvent aujourd'hui.

Qu'est-ce que cela coutera au Parc de se retirer de la gestion ? C'est la question.
Il fait circuler la synthèse du plan de gestion des EMSC pour information.

Il est étonné qu'il soit question des pistes alors qu'il convient de prendre en compte un bilan de 15 ans avec des belles choses : le château de Tourvieille, l'aire de stationnement, l'accueil du public avec un niveau de satisfaction des usagers très élevés.

Il souscrit pleinement au rajout de Mme AILLETT sur l'extrême attention de la cohérence de tous nos plans de gestion au vu de l'intérêt général dont les élus assument la cohérence du projet de territoire.

Le projet de territoire concerne les actions faites face à la submersion et l'érosion, le CDL en tant que propriétaire public est au service d'une politique publique, aujourd'hui définie par les élus du Comité Syndical. Une fois que la politique publique est portée, l'outil de la maîtrise foncière est au service de cette politique.

Il rappelle que le CDL a mis 6 millions d'euros d'investissement sur le seul site des EMSC. Sur la question de la reconnexion hydraulique entre le Rhône, le Petit Rhône et le Vaccarès le CDL investit en ce moment 2,5 millions d'euros.

Ce qu'il souhaite, en tant que partenaire historique du Parc, c'est de trouver ensemble la gouvernance et les moyens pour arriver à déminer ces problématiques. Il faut être inventif pour ce territoire ce qui demande du travail en amont de la décision des élus. Un sujet aussi important demande une réflexion collégiale, un travail transparent et la remise de différents scénarios. Il souhaite qu'il puisse y avoir un travail partagé avec les services des communes, du Parc et du Conservatoire. Il y a également un choix politique porté par les élus et sur lequel le CDL s'alignera.

Il remercie les personnes présentes de leur attention.

La Présidente répond qu'il y a un plan de gestion, des objectifs et une ambition mais qu'il faut aussi savoir quels moyens on y met. Elle s'interroge quant à l'atteinte des objectifs du précédent plan de gestion.

Monsieur FOUCHIER répond qu'un plan de gestion comprend une période entre 10 et 15 ans et que le Conservatoire du Littoral en a 80 au niveau régional et 800 au niveau national. Un plan de gestion est une ambition, c'est comme une Charte dont vous allez faire l'évaluation. Ainsi, sur certains éléments vous allez dépasser les 90% voir les 100% et certains vont être très en deçà. Cela se traite dans un CODIR pour essayer de hiérarchiser. Il n'a jamais vu un site du Conservatoire où on a forcé un partenaire, qui plus est un gestionnaire. La salle du Conseil, le Musée et le Domaine de la Palissade, vitrines du Parc, sont propriétés du Conservatoire. C'est une chance d'avoir des outils qui sont dans votre main pour pouvoir les utiliser. Le Parc a la maîtrise du choix pour définir l'ambition et les modalités de mise en œuvre de cette ambition. Il souhaite que cela puisse se faire de la manière la plus objective possible. Il demande qu'il y ait des documents partagés préalables à une réflexion et une décision.

La Présidente donne la parole à Monsieur JALBERT.

Monsieur JALBERT remercie la Présidente pour l'invitation à participer à ce débat. Il souhaite insister sur 3 aspects : le partenariat autour de la gestion, les moyens qui leurs sont alloués et le projet.

Tout d'abord sur le partenariat, c'est depuis 2008 et les premières acquisitions que s'est posée la question de la gestion. Les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer ont été approchées. Les communes ont elles-mêmes proposé un consortium de gestion, au regard de la taille et des enjeux de ce site, avec le Parc comme gestionnaire coordinateur auquel seraient associées la Tour du Valat et la SNP. Ainsi, depuis 14 ans ce site est cogéré. Il tire un bilan très positif de ce bilan. C'est un site qui a suscité un certain nombre de tensions, de perceptions différentes des acteurs du territoire. Ce qu'il en retire, c'est une grande solidarité car le Parc a

déjà travaillé en mode dégradé et à chaque fois, la Tour du Valat, le Conservatoire du Littoral et la SNPN sont venus pour l'épauler. A son sens, ce mode de fonctionnement a été exemplaire et a permis pendant toutes ces années de porter ce projet. Cette décision de la cogestion implique certes l'instance de décision du Parc mais aussi nos instances de décisions respectives. Aussi, l'éventualité du changement de la gestion suppose aussi que nos instances puissent s'exprimer sur la question. Il serait important en cas de changement que nos instances décisionnaires soient mobilisées.

Concernant ensuite, les moyens de gestion. Il comprend que la contrainte budgétaire du Parc soit une entrée critique. Il rappelle qu'en tant que cogestionnaire, sur leur budget propre ou en mobilisant des partenaires financiers, ils ont contribué en dédiant des personnes et des budgets. Il rappelle que la Tour du Valat a su mobiliser de nombreux financements notamment issus de la fondation de France ou du privé, financements qui ont bénéficié à tous les cogestionnaires et qui ont permis régulièrement d'apporter des moyens nouveaux. Avoir une lecture qui se base purement du point de vue du budget du Parc lui semble trop restrictif pour juger de la capacité réelle de mobilisation des financements pour mettre en œuvre l'objet de ce site.

Dernier point, concernant le projet. Il a été rappelé qu'ils ne sont que des cogestionnaires, c'est-à-dire des opérateurs pour mettre en œuvre une politique territoriale qui a été validée par les acteurs du territoire, par les élus. Ce Mandat est encadré par des engagements et des textes, notamment la Charte du Parc et aujourd'hui avec un acteur clé qui est le SYMADREM. Ce site fait l'objet d'une incompréhension au niveau local et est regardé avec beaucoup d'intérêts au niveau national et international. Il réitère sa vision très positive de ce qui a été fait depuis 15 ans, une certaine inquiétude sur une perte de solidarité et l'envie de poursuivre.

Monsieur HEMERY s'exprime au nom de la Société Nationale de Protection de la Nature qui est cogestionnaire du site. Il s'agit d'un site extraordinaire et de lieux incroyables. Il y a une complexité associée à l'achat de ces sites par le Conservatoire du Littoral car il s'agit d'un site fréquenté avec un historique particulier et un droit d'usage spécifique à l'activité salinière. A l'époque, ce qui a été identifié, au vu de la complexité du site et des enjeux à relever, c'est qu'il fallait un outil public. Il pense que ce choix fait à l'époque était le bon. Aujourd'hui, les défis sont les mêmes voir supérieurs à ceux d'il y a 15 ans. Aujourd'hui, alors que le Parc a mis au centre de ses débats, la feuille de route sur le sel et la lutte contre la salinisation, ce serait curieux de se retirer d'un des lieux où va se jouer cette question dans l'avenir surtout à un moment où il va réviser sa Charte et son projet de territoire. C'est un site qui va bouger, il faudra assumer collectivement des choses qui vont s'y passer ce qui lui semble plus facile avec une équipe partenariale solide qui se fait confiance plutôt qu'une équipe divisée.

Monsieur RAVIOL tient à dire qu'il a participé dès 2020, il n'y a pas que les élus. En ce qui concerne le SYMADREM, cela dépend des chemins auxquels il est fait référence. Si c'est le chemin pour aller à Beauduc c'est la Digue à la mer. Ils sont en train d'y travailler, 39 scénarios ont été proposés. L'idée lancée est qu'il n'est pas possible de passer sur une digue, il faudrait éventuellement prévoir un chemin d'accès à côté pour Beauduc s'il y a la place.

Monsieur Carlotti, quitte la séance à 12h01.

Madame GRAILLON se réjouit d'avoir cette discussion et déplore très fortement de ne pas en avoir parlé avant, la date de fin de cette convention étant septembre 2023. Le Conseil

départemental est le financeur principal et il n'a pas été associé à tous les sujets qui viennent d'être abordés.

Sur le fond, il y a quand même un réel problème sur le territoire entre la perception des habitants, agriculteurs et le travail qui est mené. Cette réalité est là et les préoccupe beaucoup en tant qu'élus car cette scission est de plus en plus forte. C'est la raison pour laquelle à plusieurs Bureaux et notamment au dernier, elle a demandé à précipiter cette discussion car il faut se remettre autour de la table. Il y a la question des communes, en tout cas de la commune d'Arles qui n'est pas cogestionnaire. Il faut officiellement les réinterroger. Il n'y a pas à la fin de l'année, d'instance ou de comité de pilotage qui réunisse tous les partenaires et qui permette de faire un bilan et une projection. Une instance où on prend les problèmes à bras le corps. Ce qui l'embête c'est que le Parc alors qu'il n'est pas propriétaire mais cogestionnaire en pâti. Un parc, à la base, n'est pas un gestionnaire d'espace naturel, en tout cas ce n'est pas automatique. Il peut le faire de façon optionnelle. Aujourd'hui un parc qui a déjà des problèmes, qui n'arrive plus à être ce parlement de la Camargue doit-il continuer à gérer des espaces naturels où il y a aussi des problèmes ? Le parc aujourd'hui n'a pas les moyens pour opérer correctement sur cette gestion des EMSC. Réinterrogeons-nous avec tous les partenaires.

Madame AMSELEM tient simplement à dire qu'elle est heureuse d'avoir entendu tous ces discours mais qu'il faut qu'ils se posent tous ensemble. Il s'agit d'une décision très importante pour le Parc. Cette Camargue a un prestige, elle ne veut pas qu'une décision prise à la hâte enlève ce prestige. Il faut se poser et discuter car il est possible d'arriver à trouver une solution.

Madame AILLET explique que cela fait deux ans qu'elle discute déjà et que des problèmes ont ainsi été décoincés. Elle remercie la Présidente, le Directeur et les agents du Parc. Il y a un grand parc avec un grand territoire, il faut une meilleure gestion.

Madame CARDINI prend la parole concernant les habitants de Salins de Giraud. Elle a suffisamment échangé avec Monsieur FOUCHEIER pour régler énormément de problèmes. Quand elle est arrivée en 2020, le Parc et le Conservatoire étaient vus comme des ennemis par les habitants du village. Alors que la dernière réunion avec le Conservatoire était apaisée. Il y avait du monde, les échanges ont eu lieu dans le calme. Un certain dialogue a été rétabli. En revanche ce qu'elle entend de plus en plus concerne l'état de la Digue. Il convient de réfléchir à l'entretien et au financement des digues.

Madame BALGUERIE-RAULET souhaite revenir sur l'élaboration du document de gestion qui a été fait en concertation avec les élus des Saintes-Maries-de-la-Mer, d'Arles et de Port-Saint-Louis du Rhône. Ce plan de gestion concerne une période de 10 ans. Certains objectifs ont été atteints tandis que d'autres non. Pour rappel en Camargue, tout est quasiment privé alors qu'il y a une demande importante de disposer de lieux accessibles au public.

Monsieur DE CAROLIS indique qu'ils sont au début d'une réflexion importante. Il s'interroge sur la position future de la commune d'Arles. La comptabilité analytique est importante car elle va lui permettre, en tant que Maire d'Arles, de savoir ce qu'il peut faire ou non et où il peut s'engager. Il est sensible au fait qu'il est important qu'une commune soit cogestionnaire.

Monsieur ALVAREZ tient à faire un constat et à remercier la Présidente et son équipe. Il a beaucoup d'échanges avec Messieurs JALBERT et FOUCHEIER emprunts de technicité. Il se doit de leur rappeler qu'ils sont salariés et qu'il rejoint ainsi Madame GRAILLON, son ressenti

du terrain fait qu'il ne faut pas fuir le rôle qui est le leur en tant qu'élus ayant un mandat. Il ne partage pas le ressenti des Mesdames AILLET et CARDINI ce qui doit accroître leur vigilance. Il faut prendre le temps avant de prendre des décisions de bien les évaluer. Il faut également rappeler que la Ville de Port-Saint-Louis du Rhône et la Métropole participe quand même à hauteur de 40% à quoi ?.

La commune a sa place dans la cogestion mais il faut estimer sa participation financière. Il y a nécessairement un travail qui doit être améliorer en termes d'acceptabilité. Notre résilience doit être collective. Il remercie le Parc d'avoir entamer cette procédure de rédaction et de modification afin de réinterroger et s'adapter aux communes.

La Présidente prend avec plaisir les remerciements. Elle remercie les partenaires de ces échanges. Il ne faut pas le prendre par le biais uniquement financier certes mais ils restent des élus comptables de l'argent public. La comptabilité analytique va permettre de se positionner.

12. Dotation d'ingénierie 2025 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chaque année, une enveloppe est allouée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur (DREAL PACA) pour financer l'ingénierie des actions mises en œuvre sur son territoire et entrant dans son champ de compétences.

Différentes actions du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue sont éligibles, telles que les actions relatives à la biodiversité, aux sites et paysages, à l'aménagement du territoire et l'urbanisme, et au suivi et à l'évaluation de la charte.

Pour y prétendre, les actions ciblées ne doivent pas déjà être financées par ailleurs ou alors, la dotation d'ingénierie doit intervenir en complément. Le montant de la dotation correspond à celui perçu en 2024, soit 178 000 euros.

Il n'y a pas de question, ni d'observation.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avis

a. Avis relatif au plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de la Tour du Valat

Ce point n'a pas pu passer en commission pour des raisons matérielles. Il est proposé de reporter ce point au prochain Comité Syndical, le temps qu'il soit traité en commission.

Monsieur JALBERT informe que la validation d'un plan de gestion d'une réserve naturelle régionale est codifiée et doit respecter des étapes préalables à savoir le vote par le comité consultatif de la réserve, qui s'est déroulé le 26 novembre et au cours duquel le plan de gestion a été approuvé à l'unanimité avec une abstention du Parc, et le vote du comité scientifique régional du patrimoine naturel (CSSRPN) qui a eu lieu le 3 décembre et a voté à l'unanimité favorablement. Maintenant, c'est à la Région de prendre une délibération dont le vote devrait avoir lieu le 21 mars.

L'avis du Parc sera donc hors tempo et ne pourra plus alimenter la délibération de la Région mais il est toujours intéressant que les membres du Comité Syndical soient informés.

Il est décidé de reporter cette délibération.

IV. Informations

Concernant les points d'information, ils ont tous été vus lors des points abordés aujourd'hui.

Il était indiqué « Conventions Natura 2000 » dans l'ordre du jour, pour informer les membres du Comité syndical que la Région boucle la programmation précédente et qu'elle écluse les paiements à faire jusqu'à fin 2024. C'est un peu long pour recouvrer les fonds, nous avons 400 000 euros de frais en attente de règlement. Nous n'avons pas encore les conventions de renouvellement signées car les services régionaux sont occupés par la finalisation de la programmation FEDER.

Un point d'avancement sur le processus de révision de la Charte. Pour information, la Présidente accompagnée du Directeur, de la Cheffe du service Eau, Biodiversité et Développement Rural et la Chargée de mission Charte ont eu une réunion avec la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée, la Sous-Préfète et le Conservatoire du Littoral pour aborder le sujet de la révision de la Charte et s'entendre sur les différentes étapes pour s'engager sur un calendrier.

Il n'y a plus de question, ni d'observation.

La séance est levée à 12h36.

